



DE L'ORDRE ET DES LOIS

Vol. 6

Montreal, Mercredi 13 Juin 1838

No. 94

MELANGES.

VOYAGE A L'ILE DE CUBA. No. III

CONTINUATION DU PORTRAIT DU GENERAL TACON.

Au moment de publier les lettres qui vont suivre, j'ai ressenti une sorte d'hésitation et de pudeur intimes que je dois expliquer en deux mots. Ces lettres sont consacrées à dire les vices du général Tacon, comme les 2 premières l'ont été à chanter ses vertus. Les uns ont été un panegyrique, les autres vont être un réquisitoire. Dans celles là j'ai placé le gouverneur de l'île de Cuba sur un autel, dans celle-ci je le plante sur un pilori... Si quelque chose adoucissait et facilitait pour moi cette tâche vengeresse toujours douloureuse à remplir, lors même qu'elle est une indispensable loi de la conscience, c'est que je m'adressais à un homme en place, et puissant, à Tacon capitaine-général et gouverneur, enfin. Mais voilà que le capitaine-général a disparu; Tacon s'est démis de ses fonctions, il a quitté son commandement et l'île de Cuba; je n'ai plus devant moi que l'homme au lieu du gouverneur. Et cet homme se retire en abdiquant comme Sylla. Il est parti; je ne le vois plus de face!.....

J'avoue qu'à cette pensée mon travail n'est tombé des mains. S'il n'eût été achevé, à coup sûr je ne l'aurais point entrepris. Et, cependant, quand doit-on et peut-on mieux juger l'homme public qu'au terme de sa vie publique? n'en est-il pas de lui comme de l'homme privé? Là où leur carrière s'achève, l'histoire ne commence-t-elle pas pour eux? Histoire d'autant plus impartiale qu'elle ne saurait avoir pour but, désormais, ni faveur à attendre, ni vengeance à assouvir! Ces réflexions m'ont redonné courage. Je n'ai pas craint de dire la vérité à l'homme en place, quand cette vérité pouvait m'exposer au reproche de flatterie, je ne craindrai donc pas de la dire à l'homme en retraite, quand elle pourrait m'exposer au reproche de dureté. Les deux devoirs que j'aurai remplis en ces deux circonstances différentes s'expliquent ainsi, je l'espère, et se justifient l'un par l'autre.

Tant que le général Tacon fut à combattre la licence et le pillage dans l'île de Cuba, il fut grand; il eut pour lui les sympathies et l'admiration de tous les gens de bien. Son courage, haut par lui-même, grandissait encore de toute la sainteté de la cause qu'il défendait. C'était l'homme de la civilisation en lutte avec la barbarie. Mais son rôle changea, et sa gloire s'évanouit avec le triomphe. Tacon avait été comme ces généraux qui doivent la plus grande partie de leur lustre à l'ignominie des ennemis qu'ils combattent, sa grandeur était plutôt en sa cause qu'en lui-même. Il lui resta toujours la même fermeté, la même intrépidité, mais au lieu de se diriger vers le bien, cette intrépidité se dirigea vers le mal et comme il n'y a souvent entre un héros et un brigand que le choix du chemin, Tacon, après avoir été un législateur à son point de départ, aboutit à un tyran. Son courage aveugle en frappant sur ce qui était bien, ainsi qu'il avait frappé sur ce qui était mal; se révéla comme une pure affaire de tempérament, s'exerçant par boutade et non par discernement. Du rang de grand homme, il descendit peu à peu à celui d'homme courageux, et d'homme courageux, à celui de bravache. C'est que sa force est plutôt dans la tête que dans le cœur. A l'entour de cette force, d'ailleurs, s'était découverte peu à peu une quantité de petites faiblesses, herbes parasites déformant le tronc du chêne de ses laines heureuses; couleurs pendantes aux rameaux puissants de l'arbre, et rongant son cœur de leurs ignobles dents.

Personne n'a été plus vain que le général Tacon. Personne n'a attaché plus que lui une misérable importance à un titre qu'il portait à la litanie de titres dont son nom est suivi. Il faut une pancarte de deux pieds carrés pour énumérer la longue liste de ses qualités, et l'imprimeur qui en oubliait une s'exposait à macadamiser les routes pendant deux ans pour apprendre à consolider sa mémoire. Et pourtant Tacon est plébéien d'origine! Et pourtant il aimait à humilier et à écraser la noblesse dont il était fait le Louis Onze et le Richelieu. Sa maxime est que toute famille trop puissante est dangereuse dans un pays. Et vigilant metteur en œuvre de sa maxime, son œil

s'est tenu incessamment fixé sur la société qu'il a dirigée, sa main a déprimé toutes les têtes qui dépassaient le niveau fixé par lui. Il y a dans l'île de Cuba une infinité de familles qui ont été décimées, persécutées, ruinées, sans autre motif que celui là. Ce sont gens trop puissants, a dit l'ombrageux Tacon. Mais ce culte faribond de l'égalité, n'est pas que patriotisme chez lui; c'est aussi du Pégoïsme. Ce n'est point vertu, c'est envie, car vainqueur il s'est paré des dépouilles des vaincus, il s'est couvert de leurs oripeaux, qui l'eussent rendu ridicule, s'il n'avait su se rendre effrayant. Proconsul monarchique, il s'est fait de l'île une certaine noblesse spéciale: que l'on prenne pour piedestal un autel ou un échafaud, l'un et l'autre vous é évent.

Accessible à tant de petites vanités, Tacon devait donner prise à la flatterie. C'était son côté faible; c'est par cette brèche que l'Espagnol, naturellement insinuant, pénétra dans cette forteresse trois fois crénelée et hérissée de défenses contre tout ce qui osait l'attaquer de front.

Un particulier voulait-il obtenir autorisation d'élever une salle de bal ou une salle de spectacle? il inscrivait à l'article 1er de son placet que l'établissement proposé porterait le nom de salle, bal ou Théâtre Tacon. On en a mis partout, et lui-même renchérit sur cette flatterie, qui Taconisa ainsi la ville à un point véritablement comique. Il est inséré au front de tous les édifices, même à celui d'une prison nouvelle qui se construisait en ce moment. Il est vrai qu'il y avait ici une espèce d'à propos, mais même édifiée n'aurait été baptisée plus convenablement.

Le camp de Marie, magnifique enceinte construite par Tacon, a quatre grandes portes. Sur les trois premières on lit les noms de Fernand Cortez, de Pizarro, de Christophe Colon; il fallait un 4e nom pour faire pendant à ces trois grandes immobilités. Tacon y a fait mettre le sien. Cet homme avait la rage du mot, il a voulu s'imposer à la postérité. Tout ce qui fut fondé sous ses auspices obtint de lui une protection qui alla jusqu'à la partialité la plus impudente. Ainsi la Havane possédait de temps immémorial et à la porte de la ville, une magnifique promenade dont pas un arbre n'est semblable à l'autre. Galerie grandiose de tous les produits des Tropiques, cette promenade était le rendez-vous favori de la population havanaise, et surtout des étrangers, aux yeux desquels elle résumait et traduisait le pays. Tacon eut l'idée de créer le *Paseo militar*, charmante retraite, il est vrai, mais qui a le désagrément, pour les piétons, d'être à une lieue de la ville. Dès que le nouveau *Paseo* fut achevé, l'ancien fut voué à la malédiction du gouverneur qui le laissa veuf de tous soins et de toute culture, pour forcer les pieds mignons des Havanaises à prendre une autre direction. La population fut chassée de ce vieil asile, et forcement traînée à la villa nouvelle où la première chose qui frappe les yeux est un tertre long et élevé sur lequel s'entrelace en grosses lettres de verdure l'inscription suivante: *La Reyna gobernadora y el capitán general Tacon*.

Pendant le carnaval, je me trouvais à la Havane. Le Théâtre Tacon, encore inachevé, put cependant donner des bals publics. Le jour de ses bals, les autres théâtres fermaient par ordres, afin de ne point faire concurrence au local favori du gouverneur. Le carême venu, le même théâtre continua à donner des bals, au grand scandale des saintes gens qui jamais n'avaient vu pareille infraction aux règles de l'église. La troupe italienne, aimée du public, ayant réclamé le même privilège, obtint la permission de donner des représentations... à Matanzas, à 20 lieues de là!... Il est vrai de dire que l'entrepreneur-proprétaire du théâtre Tacon était un parent du gouverneur.

La partialité de Tacon pour ce qui émanait de sa toute puissance n'avait d'égalé que sa haine et sa persécution contre ce qui ne relevait pas de lui. Les deux plus beaux monuments de la Havane, les deux établissements qui lui sont les plus inimentement utiles, sont les aqueducs, qui amènent à la ville l'eau nécessaire à la vie matérielle de la cité, et le chemin de fer qui lui transmet les aliments de son commerce, de sa vie morale. Ce chemin de fer, d'une construction qui

atteint la perfection, a déjà dix lieues de longueur en activité. La Havane le doit, ainsi que ses aqueducs, au comte de *Villa Nueva*, intendant des finances, homme d'un mérite profond et d'une urbanité égale à son mérite. C'était assez pour que Tacon prit en haine et l'homme et les œuvres qui lui devaient naissances. Il n'y a point de misérables tracasseries qu'il n'ait faites à l'un et à l'autre, sans pourtant jamais avoir osé les attaquer de front. C'est la première fois que Tacon a mis quelque retenue dans ses inimitiés. Il est vrai que deux fois il demanda le rappel de l'intendant à la cour d'Espagne qui, jugeant le comte de *Villa Nueva* aussi précieux pour elle que Tacon lui-même, refusa d'obtempérer aux vœux de celui-ci. Cette haute estime de l'Espagne pour son rival en imposa à l'autocrate gouverneur, mais son antipathie connue pour le chemin de fer était une ombre délétère qui oxidait celui-ci et le rongait peu à peu. La population n'osait pas encourager cette merveille de l'art frappée de malédiction par son dieu tout puissant, et la voiture à vapeur, avec ses consœurs moelleuses et ses magnifiques parois, sorties des meilleurs ateliers de Londres, roulait presque toujours à vide.

A Santiago de Cuba, capitale nominale de l'île, le soir, la ville est éclairée par une lanterne que chacun est tenu d'allumer à sa porte. A la demande des habitants le général Lorenzo, gouverneur de la ville, (le même qui, à la fin de 1836, proclama la constitution de 1812.) Lorenzo crut devoir remplacer le vieil et défectueux système d'éclairage par des réverbères publics établis à l'Européenne. Il eut le malheur de le faire sans consulter Tacon; celui-ci envoya l'ordre de détruire tous les travaux commencés, et, malgré la dépense faite et les réclamations de toute la cité, les vieilles lanternes furent rétablies aux portes, comme par le passé. Tacon le veut! Telle était la loi de l'île de Cuba, telle était sa constitution!

Un pouvoir aussi pointilleux, aussi jaloux de toute rivalité, écrasant, annihilant tout autour de lui, obtient de l'obéissance, mais jamais de concours. Il a des instruments, mais il n'a pas d'aides. Violent en son action, et n'écoulant rien que son inspiration personnelle, il fait marcher devant lui le char dont il a pris en main les rênes, mais il fouette, dans sa marche, bien des intérêts, souvent légitimes, bien des susceptibilités dignes d'être respectées. Delà, d'immenses haines soulevées contre Tacon, et de la part des malfaiteurs et de la part des gens de bien. Cet homme imprudent avait ainsi coalisé contre lui et réuni dans une même cause, les esprits les plus opposés. Aveugle en sa tyrannie, il amassa contre lui des vengeances aveugles. Aussi, quand on apprit dans l'île la révolte de la *Granja*, Santiago de Cuba, qu'atteignait l'influence despotique du gouverneur, sans que l'influence imposante de l'homme s'y fit sentir, Santiago se hâta de proclamer la constitution, et d'envoyer, en vertu d'elle, ses députés aux Cortès. Cela fut fait en un moment et moins par amour de la liberté que par haine du capitaine-général. Le drapeau de la constitution était un drapeau d'insurrection contre lui. Si le mouvement avait eu quelque durée, Tacon était perdu. Il le sentit, et tout le monde le sentit comme lui-même. Malheureusement, le général Lorenzo, chef de l'insurrection, ennemi juré de Tacon, fut soupçonné de vouloir se défendre par les moyens les plus extrêmes, c'est à dire en appelant au besoin les esclaves sous ses drapeaux; ce soupçon n'avait rien de fondé. Quoiqu'il en soit, la peur d'une révolte des noirs, incalculable en ses suites fut plus puissante que la peur de Tacon, et la majorité se réunit à celui-ci comme au moindre des deux maux. En cette circonstance critique, ce fut le consul général de France qui, par conviction d'un devoir peut-être contraire à ses sympathies, sauva le gouverneur Tacon et l'ordre dans l'île de Cuba. Les petits détails de cette affaire sont assez curieux pour que je vous les raconte.

Mr. Mollien avait à cette époque pour collègue subordonné à Santiago de Cuba, celui du mouvement, Mr. David, aujourd'hui consul à la Nouvelle-Orléans. Appréhendant à sa valeur la haute sagacité de cet agent, et l'influence qui devait s'attacher à la noblesse de son caractère, Mr. Mollien conçut en son intervention plus d'espérance qu'en des troupes qui avaient trois mois de marche à faire, avant de rejoindre un ennemi avec lequel elles fraterniseraient,

suivant toute apparence. Le hasard voulut qu'en ce moment, arrivât dans la rade de la Havane un brick de guerre Anglais qui venait de Santiago et faisait route pour les Barbades. Mr. Mollien osa solliciter du capitaine Anglais *John* qu'enfermant ses instructions, il retournât à Santiago pour y remettre des dépêches au consul de France et joindre son influence à celle de ce dernier, contre les projets du général Lorenzo: "j'engage vis à vis de vous mon gouvernement et moi-même, avait-il dit au capitaine, pour vous couvrir de toute responsabilité!" et sur cette parole, l'Anglais était parti. Il se trouva alors que le rôle du consul Français de St. Yago devint bien pénible et bien douloureux. Il venait de s'allier à l'une des premières familles de Cuba, et quelques membres de cette famille comptaient parmi les chefs du parti de la constitution, contre lequel on réclamait son influence et ses efforts. Mr. David n'hésita pas. Suivant l'exemple donné par son supérieur, il sacrifia ses sympathies toutes palpantes, et ses intérêts de cœur les plus sensibles à son devoir. L'homme s'annihila dans le consul, et aussitôt il travailla à désarmer Lorenzo, en lui promettant de la part de Tacon une clémence sur laquelle il ne devait guères compter. En effet, depuis la pacification due à ses nobles efforts, presque tous les partisans de ce général ont été emprisonnés et persécutés par Tacon. Celui-ci se montra-il au moins reconnaissant envers l'agent Français qui avait conçu le plan de son salut, et envers celui qui l'exécuta, au prix des plus douloureux sacrifices? Non Tacon ne pardonna pas à Mr. David un mot qu'il dit à son ennemi, ou plutôt de son ennemi dans la circonstance suivante.

Au moment de signer le traité par lequel Lorenzo, bras intrépide et bouillante tête, s'engageait à mettre bas les armes, il s'éleva une contestation entre lui, déniait un propos qui lui était prêt et le consul Anglais qui affirmait ce propos avec une opiniâtreté fort peu diplomatique. Déjà Lorenzo blessé dans cette susceptibilité du point d'honneur castillan si sensible, si délicate, Lorenzo était prêt à se retirer. "Puisse le général" me ce fait, dit alors M. David, intervenir à la hâte, ce fait ne peut avoir été, "car la parole d'un homme tel que le général Lorenzo ne peut être soupçonnée!" Satisfait dans son honneur, le Castillan fit bon marché du reste. Eh bien, ce mot honorable en faveur d'un ennemi dont la Navarre a, du reste, attesté la bravoure militaire, ce mot effaçait aux yeux de Tacon tous les services rendus. C'était peu de l'avoir sauvé, lui, quand on gardait quelque ménagement pour son ennemi. Impitoyable, il ne concevait ni l'excuse la plus simple, ni la suite de ces événements, parut une proclamation dans laquelle le général Tacon adressa de publiques remerciements au capitaine et au consul Anglais. De M. Mollien et de M. David, rien. Blessé de l'ingratitude monstrueuse affichée vis à vis de M. David, (il eut pu dire vis-à-vis de lui-même), M. Mollien écrivit alors à Monsieur le capitaine général de l'île de Cuba une lettre dans laquelle le petit procédé de Tacon était relevé de main de Consul et de Français. A coup sûr l'ex-gouverneur n'en a jamais reçu de pareilles. La cour d'Espagne voulut réparer la faute de son délégué et, rendit un décret spécial dans lequel des remerciements furent accordés au consul Français de St. Yago et au consul Anglais simultanément.

La petite froideur jetée par cette affaire entre le général Tacon et le consul général de France, n'était point encore totalement dissipée, quand un conflit de plus haute gravité, vint la ranimer et l'accroître jusqu'à l'état de rupture. Je veux parler de l'affaire du capitaine *Passquer*, commandant le navire marchand la *Sylphide*. Elle doit vous être connue. Cependant, sur ce point encore, je possède certains détails qui pourront intéresser autant que ceux que j'ai donnés ci-dessus.

(La suite au prochain numéro.)

LE SANGLIER CHASSE A LA FOURCHETTE.

COUTUME ESPAGNOLE.—1640.

Par les sept dormans, camarade, il est plus difficile de vous arracher de votre lit que de faire sortir de sa bauge un sanglier à son quart-an.

Ainsi parlait un homme d'un âge mûr en secouant le bras du jeune Jean Cepeda, qui lui servait d'aide dans les fonctions de porte-arquebuse et d'armurier du roi catholique.

— Mais, señor de Espinar, répondit le jeune homme en se frottant les yeux, le jour ne paraîtra pas avant trois heures d'ici, et nous n'avons que deux lieues à faire pour aller au rendez-vous.

— Oui dà! tout est-il prêt pour le départ? reprit le porte-arquebuse. Qui garnira ces hampes veuves encore de leur fer? et il montrait dans un coin de la chambre un énorme faisceau de petites lances semblables par la taille à celles dont on se sert pour courir le taureau. A les voir en aussi grande quantité, on eût pu croire qu'on se préparait à un tournoi, si la forte odeur de résine qu'elles exhalent n'eût aussitôt fait connaître qu'elles ne pouvaient être destinées à des luttes aussi sérieuses qu'une passe-d'armes. Elles étaient faites en bois de sapin; quelques-unes étaient peintes et couvertes de dorures; la poignée en était garnie de velours et de galons d'or; mais le plus grand nombre était de simple bois, sans peinture et sans ornemens. Allons! mettons-nous à l'ouvrage, nous avons toutes ces hampes à ferrer. Et puis ne faut-il pas que nous soyons des premiers au bois! n'est-ce pas à nous à voir si les toiles ont été bien disposées?

— Quand à cela, mon maître, j'y ai déjà pourvu, dit à son tour le jeune homme en se plaçant au travail. Sa majesté (que Dieu la garde) avait annoncé qu'elle voulait chasser à la fourchette ce sanglier qui depuis quelques mois dévaste le bois du Parlo. C'est une terrible bête; pas un nid de faisan ou de perdrix, pas une rabouillière ne peuvent échapper à sa voracité; aussi devenait-il urgent de la détruire si on voulait conserver quelque gibier. Hier au matin, je suis donc parti avec vingt charriots chargés de toiles, nous avons gagné le point le plus élevé du bois où l'animal s'était rembuché; puis dix voitures sont descendues de chaque côté du fort, laissant d'espace en espace des toiles qu'on relevait et qu'on fixait immédiatement. Quand l'enceinte a été terminée, j'y suis entré pour m'assurer qu'elle contenait bien notre bête et que les veneurs ne s'étaient pas mépris sur l'individu. Je le connaissais parfaitement. Vingt fois j'y avais vu près d'un nid tomber en arrêt comme un chien courbant; puis s'élançant pour saisir la mère et la couvée. C'était bien lui. Et si j'en juge par les coups de boutoir qu'en sortant de son souillard il a donnés dans les arbres voisins, c'est un compère qui promet aux chasseurs une rude besogne. Quand il fut sur pied, il prit la fuite pour gagner une autre partie de la forêt; mais il demeura arrêté par la muraille que nous venions d'élever; il la trouva trop haute pour essayer de la franchir; les hommes qui étaient restés en dehors s'efforçaient d'ailleurs par leurs cris de l'éloigner des toiles. Il se mit donc à parcourir plusieurs fois le cercle qu'elles formaient.

Enfin, voyant qu'il ne pouvait trouver d'issue, il se résigna et retourna à sa bauge. Pendant ce temps nous avions fait choix de la place où le combat devait avoir lieu; c'est une belle pelouse de cent pas environ d'étendue en tous sens, bien nue, bien unie; pas une pierre, pas une souche ne fera broncher un cheval. Quand elle a été entourée de toiles, nous avons tracé une route qui, très large près de la demeure du sanglier, va toujours en se rétrécissant et est aboutit à cette enceinte que nous venions de construire; de distance en distance nous avons étendu des toiles à terre, et nous les avons soigneusement recouvertes d'herbe et de ramé. A mesure que poussé par nos cris, l'animal aura franchi une de ces traverses on la relèvera derrière lui pour lui rendre la retraite impossible; de cette manière il sera très facile de le conduire jusqu'à l'arène où il doit être combattu.

Tout en causant ainsi, les deux chasseurs avaient terminé leur ouvrage: le soleil commençait à peine à colorer l'horizon, et déjà les éclats de la trompe déchiraient l'air en cent endroits différens; déjà on avait sonné le point du jour, le réveil-matin. De tous les côtés on entendait les chevaux hennir et frapper la terre avec impatience. Ce n'étaient pas les veneurs seuls qu'agitait un ardeur si matinale, toute la ville de Madrid était sur pied. Le peuple, toujours avide de spectacles sanglans, savait que le roi devait chasser à la fourchette; riches ou pauvres, tous venaient prendre leur part de

le plaisir. Les combats de taureaux, on peut les voir plusieurs fois dans l'année; on peut y assister en sanglant et se repaître à son aise de tout le sang qu'on y verse; mais voir combattre un sanglier, c'est un plaisir plus rare. Un roi seul peut le donner; car tout cet attirail nécessaire pour former les enceintes, il n'y a qu'un roi qui puisse le posséder, et à cet égard nul souverain en Europe n'aurait rivalisé avec Philippe III. Son aïeul, Charles V, avait apporté d'Allemagne assez de toile pour enclore une lieue de terrain.

Des troupes nombreuses de curieux sortaient donc, en chantant, par la porte de Ségovie, et côtoyaient le bord du Mançanarez. D'autres suivaient le chemin royal, des cavaliers, des dames sur leurs haquebuses, se hâtaient pour gagner les frais ombrages du Parlo, avant que la chaleur du soleil eût rendu le trajet fatigant.

Enfin des fanfares annoncèrent le départ. Philippe III se mit en route, après avoir entendu la messe avec sa cour et ceux de ses chasseurs que leur service n'avait pas contraints à le devancer au rendez-vous.

Lorsqu'on fut arrivé, un pan de toile s'abaissa pour donner passage. Le roi entra vêtu d'un riche habit de chambre et monta à la gette sur le plus léger coursier des haras de Cordoue. Il marchait accompagné par les seigneurs auxquels les prérogatives de leurs charges donnent le droit de prendre part à ce divertissement, et qui sont: le grand-veneur, les gentilshommes de la chambre, le majordome et le grand-cavayer de la reine, le gouverneur du bois et son lieutenant, et enfin les veneurs. C'était une grande faveur que d'être admis dans l'enceinte, et le marquis de Malagon y fut introduit sur l'ordre de Philippe, qui allait souvent chasser dans la terre de Vinnueles.

Le grand-veneur remit alors au roi une lance, dont le fer offrait la forme d'une fourchette, ou petite fourche à deux branches.

— De Espinar, dit le roi, en apercevant son porte-arquebuse au milieu des chasseurs, voilà une arme bien dorée; mais en avons-nous beaucoup de semblables, car nous espérons bien en rompre plus d'une?

— Quelque nombre qu'on en brise, elles ne manqueront pas, répondit celui-ci; mais, par San Juan de la Pégna, qui de son temps fut un grand-veneur, je supplie Votre Majesté de ne pas oublier que si les armes dont elle se sert sont fragiles, celles du tenant de la jôite ne sont pas également courtoises.

— Merci, merci, je profiterai de l'avis. Il a raison, ajouta le roi en se retournant vers les personnes qui l'accompagnaient: Argote de Molina rapporte qu'en chassant à la fourchette, l'un de mes ancêtres, l'empereur Maximilien, a reçu dans la jambe un coup de boutoir qui a déchiré sa botte et l'a blessé assez grièvement pour le faire boiter pendant le restant de sa vie.

Tandis que le roi parlait, on avait dételé et emmené les chevaux des carrosses. Deux chasseurs, armés de leurs épées, s'étaient placés aux portières de la reine. Un seul se tenait près de la voiture de ces dames. Chacun de ces cavaliers avait reçu une fourchette, mais sans peinture et sans ornement.

Alors le roi dit au grand-veneur de faire commencer la chasse; celui-ci transmit cet ordre pour qu'on l'exécutât. On abaisa les toiles dans l'endroit par lequel la bête devait arriver, et bientôt, poussée par les traqueurs, elle se précipita en courant dans l'arène. En apercevant tant de monde réuni, elle s'arrêta tout à coup, et c'était en effet un aspect capable de l'intimider. Tous les arbres des environs étaient surchargés de curieux; tous les endroits dont on pouvait apercevoir l'enceinte étaient couverts d'une foule épaisse; les chasseurs rangés tout autour de l'arène sonnaient des fanfares, et le bruit de la trompe se mêlait aux applaudissemens et aux cris de joie des assistants.

Le sanglier voulut retourner sur ses pas; mais derrière lui on avait relevé les toiles? la fuite n'était plus possible. Il se décida à faire tête et se mit à s'agiter contre les grès ses tranchantes défenses. Lorsqu'il vit le roi qui s'avancait, il se précipita au-devant de lui pour décocher son cheval; mais le cavalier saisit adroitement le boutoir entre les deux dents de sa fourchette et détourna le coup destiné à sa monture. La bête revint à la charge, et cette fois son groin se trouva saisi au-dessous des yeux entre les branches de l'arme royale. En vain secouait-il sa hure pour se débarrasser

de cette étroite incommodité, la main du chasseur suivait tous les mouvements et maîtrisait ses efforts.

Oh ! qu'il était beau de le voir alors les soies brisées et la bouche blanche d'écume ! Comme son œil plein de sang jetait d'ardentes flammes ! Comme ses lèvres contractées par la fureur leissaient à nu ses dents longues et affilées ! Comme ses cris, comme ses grognemens continuels respiraient la rage !

Enfin à force de se débattre il s'était dégagé ; il s'était précipité avec plus de violence encore sur son ennemi. Ce fut toujours la fourchette qui le dégringola ; faible cependant pour résister à un choc aussi impétueux, elle avait volé en éclats. Le sanglier portait un second coup, mais le cheval pressé par l'épéron avait déjà bondi, il s'était éloigné, et la bête furieuse ne frappa que le vent.

Bravo monter ! s'écrièrent quelques voix ; bravo le chasseur ! car à ce moment on ne pensait plus au prince, et Philippe III, qui passait à juste titre pour un des meilleurs écuyers de son royaume et pour l'un des hommes les plus lesnés, aimait à faire parade de sa dextérité ; il accueillit par un gracieux sourire cet hommage rendu à son adresse.

Tous les cavaliers vinrent tour à tour essayer leurs forces contre le redoutable combattant, dont la fureur ne resta pas toujours impuissante. La fourchette du marquis de Flores, gouverneur du Pardo, ayant manqué le bouton, son cheval reçut un coup de défenses qui l'éventra comme aurait pu le faire la corne d'un taureau ; l'homme et le cheval roulèrent sur le gazon. Le sang ruissela à flots ; les entrailles du cheval enroulaient la terre ; c'est alors qu'on entendit les accents d'une joie frénétique : « Bravo Javali ! » bravo le sanglier ! criaient à la fois toutes les bouches. Le bruit des applaudissemens faisait trembler la terre ; les femmes agitaient leurs éventails, leurs mouchoirs, ou bien arrachaient les fleurs attachées à leurs corsages pour les lancer dans l'air. Bravo Javali ! répétaient-elles, Bravo Javali ! comme si la pauvre bête, dévouée à la mort, avait pu comprendre leurs éloges ; comme si sa victoire passagère avait pu lui être de quelque utilité. Un adversaire nouveau remplaçant toujours celui qu'elle avait renversé ; ses forces et le courage commencèrent à l'abandonner ; elle alla s'acculer dans un coin. Avant de l'exciter de nouveau à combattre, on lui jeta des traits garnis d'étoffe soufflée ou de pièces d'artifices ; ces dards, disposés de manière à ne pouvoir faire de blessures profondes, s'attachaient à sa peau et lui causaient une cuisante douleur. D'abord le sanglier se roula à terre pour éteindre le feu qui le dévorait ; inutiles efforts, la poudre n'en continuait pas moins à brûler ; il était entouré de flammes et de fumée.

Alors aburi, fou de douleur et de rage, il se jeta de nouveau au milieu des chasseurs, rasant de tous côtés ; mais il était épuisé par une lutte continuelle de plusieurs heures. Sa vigueur ne répondait plus à son acharnement ; on sentait qu'il était sur ses fins, ses membres étaient raidis par la fatigue ; il n'avancait plus que par bonds ; ses coups étaient terribles, mais ils étaient moins nombreux et mal dirigés.

Cédant à la fatigue, il se retira encore et refusa le combat. Pour l'animer, on lança sur lui deux hourets. La défense coûta trois côtes à l'un de ses nouveaux assaillans, mieux que ne peut faire le glaive le plus acéré. Il blessa l'autre et le fit fuir ; puis comme si ce succès et l'odeur du sang qu'il venait de répandre eussent ravivé son ardeur, il brisa encore quelques lances. Enfin, il tomba épuisé. Alors on lâcha toute la meute. Il se débattit quelque temps encore et succomba accablé sous le nombre de ses ennemis. Les assistants battirent des mains en poussant des cris de victoire ; les chasseurs le placèrent sur un brancard que décoraient le feuillage du chêne et les fleurs roses de l'adonis.

Ils le portèrent ainsi en triomphe sous les fenêtres du roi, et quand le soir fut venu, on y alluma un feu clair pour flamber le sanglier ; on le plaça ensuite sur une table. Le plus ancien des chasseurs fut chargé de l'ouvrir, tous les autres sonnèrent l'hallali du sanglier et retenant la moule rangée autour de lui ; ou jeta aux chiens pour curer le cœur, les intestins de la bête et des morceaux de pain trempé dans son sang.

Ce n'était pas encore là le dernier acte de ce divertissement ; les vengeurs avaient aussi leurs droits à exercer. On leur devait, indépendamment de leur ration ordinaire, six moutons, cent petits pains, une outre de vin et douze ducats en argent. Réunis tous autour d'une large table, ils fêtèrent avec un appétit de chasseurs la fin de la journée.

Quant aux curieux, ils s'en retournaient tranquillement descendant le long de la rivière : ils entretenaient des accidens du combat. « Oul, disait l'un, c'était une vaillante bête, elle s'est bien défendue. — Oui, répétait un autre, elle a éventré quelques chevaux, dépecé quelques chiens, mais..... — Eh bien ! que manquait-il donc ? reprit le premier interlocuteur. — Je ne dis pas qu'il manquait rien, mais..... — Par Notre Dame, qu'auriez-vous donc voulu ! Rien ! mais à l'exception du marquis de Flores, qui en tombant sous son cheval s'est foulé la cuisasse et démis l'épaule, il n'y a pas eu un charbon de blessé. »

NOUVELLES D'EUROPE.

ANGLETERRE.

La reine dernière est assez sérieusement indisposée, par suite d'un rhume, à Malborough-House.

Sir Charles Clarke et le docteur Davis donnent leurs soins à S. M., qui est visitée par les membres de la famille royale.

Le 4 mai.—La chambre des communes, dans sa séance d'hier, adopta la proposition de lord John Russell pour la formation d'une commission qui sera chargée d'examiner les baux des propriétés ecclésiastiques. Cette proposition, combattue par M. Liddell, sir R. Inglis et sir Robert Peel, a passé, à la majorité de 36 voix ; mais la majorité n'a été que de 11 (265 contre 254) sur un amendement de M. Liddell, qui tendait à faire déclarer que l'excédant des revenus de l'église, s'il y en avait, ne pourrait être appliqué à d'autre objet qu'à l'amélioration des salaires du clergé ou à l'amélioration des arrangements matériels du culte.

Lord John Russell, dans sa motion relative aux biens ecclésiastiques en Angleterre, a énoncé plusieurs faits assez curieux à reproduire. Les documens officiels, a-t-il dit, accusent un revenu annuel, pour les sièges archiepiscopaux et épiscopaux, de £181,681 (1,510,000 fr.) ; celui des cathédrales et des églises collégiales est de £75,851 (1,896,000 fr.) ; celui des bénéfices, de £3,197,325 (80,000,000 fr.) ; en tout, £3,728,951 (86,500,000 fr.). Les revenus nets des archevêques et évêques s'élevaient à £160,292 (1,008,000 fr.), ce qui donne à chacun \$2,956 (73,900 fr.). Le revenu des cathédrales et abbayes est de \$205,287 (1,011,000 fr.) ; pour chacun des membres, £661 (16,600 fr.). Depuis ces évaluations, des augmentations ont pu survenir, et maintenant la totalité des revenus de l'église peut être évaluée à £4,000,000 (100,000,000 fr.). Net, £3,500,000 (87,500,000 fr.). Ces revenus, sur lesquels l'archevêque de Cantorbéry et celui de Durham touchent chacun £20,000 (500,000 fr.) par an, devraient être repartis d'une manière plus favorable au but primitif, la propagation de l'instruction religieuse. Les commissaires l'avaient pensé, et le noble lord s'est attaché à prouver qu'une enquête est devenue plus que jamais nécessaire, dans l'intérêt de l'église elle-même.

Si l'on en croit le Correspondant de Nuremberg du 21 avril, la duchesse de Kent aurait écrit au roi des Français une lettre autographe dans laquelle elle invite le roi à envoyer l'un de ses fils à la cérémonie du couronnement. Il serait en conséquence très probable, ajoute la même feuille, que le duc de Nemours se rendit à Londres.

Dans la séance que la chambre des lords a tenue le 20 avril, lord Lyndhurst a demandé à la chambre de proposer de renouveler l'ordre du conseil qui permettait aux Anglais de s'enrôler pour le service de l'Espagne.

L'intention du gouvernement, a répondu lord Melbourne, n'est point de renouveler cette autorisation. Mais il reste à examiner si les sujets anglais qui sont encore en Espagne au service du gouvernement de Madrid pourront y demeurer, en supposant qu'ils le désirent.

Cette déclaration du ministre équivalait, a fait observer le marquis de Londonderry, au renvoi le plus sévère qui puisse être adressé à la politique anglaise envers l'Espagne.

Le 4, une motion de M. Hume, dans la chambre des communes pour abolir les pluralités dans l'église, fut repoussée par 105 voix sur 37.

Le 5, M. Hume donna avis que le jeudi suivant il appellerait l'attention de la chambre au sujet des arrestations et punitions des individus accusés de haute trahison, dans le Haut Canada.

La chambre se forma en comité le même jour sur le bill de subsides, et après un court débat, vota la somme de £2,310,550 pour le rachat des bons de l'Échiquier pendant l'année suivante.

Le gouvernement a consenti à donner £150,000 pour la reconstruction de la bourse royale, et £200,000 pour abriter les bâtimens de la banque.

Les commerçans de Londres pétitionnent pour que le couronnement n'ait pas lieu en juin, alléguant que la clôture immédiate des modes de la saison ferait alors le plus grand tort à cette branche de commerce.

Lablache, le célèbre chanteur, donne maintenant des leçons de chant à la reine Victoria.

ESPAGNE.

On écrit de Madrid, 19 avril : « Le voyage de long cours que va faire l'Infant D. François de Paule est le sujet de toutes les conversations. Ce prince, qui emmène avec lui non seulement toute sa famille, mais même sa maison (quarante domestiques), ne paraît pas devoir rentrer bientôt en Espagne. Le départ est fixé au 20 ; mais il est douteux qu'il puisse avoir lieu. La caravane se composera de plus de vingt voitures. L'escorte sera de 1,000 fantassins et de 200 cavaliers de l'armée de Guadalaxara. On assure que les sociétés secrètes ne négligent rien pour gagner cette troupe, pensant que si le prince tombait entre leurs mains, elles en feraient un instrument utile à leurs vues séditieuses. »

On écrit de Bayonne, 24 avril : « D. Carlos n'a pas rappelé, comme on a dit, Urbistondo et Zariatégui. Le premier est toujours exilé et le second arrêté. Il en est de même de Villareal, Eguia, Gomez, Elio et d'autres officiers dont la position n'a pas changé. Les divisions intestines sont encore plus prononcées entre les carlistes qu'entre les libéraux, en ce qui concerne les formes de persécution sont plus acerbes parmi les premiers. On a long-temps douté des véritables motifs de la disgrâce d'hommes en apparence si dévoués à la cause du prétendant. Ce mystère commença à s'éclaircir. On assure que l'année dernière, lorsque D. Carlos s'approcha de Madrid, une conspiration se forma dans son armée ; elle avait pour but de le faire déclarer incapable, et de faire passer la couronne sur la tête d'un de ses fils. On ajoute que si Madrid avait ouvert ses portes, la conspiration eût éclaté avant que les carlistes n'entrassent dans la capitale. Tous les principaux chefs navarrais et basques avaient trépané, dit-on, dans cette conjuration, ainsi que plusieurs officiers généraux et supérieurs castillans. »

Mais ce n'est pas seulement sur les questions de politique générale qu'il régnait des divisions parmi les carlistes ; les Navarrais et les Basques, d'accord avec une partie des Castillans sur la nécessité des concessions, ne s'entendent pas sur la question provinciale que ceux-ci envisagent sous le même point de vue à peu près que les libéraux de Madrid ; encore parmi ceux-ci la fraction modérée est depuis deux ans surtout fort disposée à une transaction.

Une nouvelle complication vient de surgir dans les affaires du prétendant. Un nommé Munagorri, homme riche, aducieux et entreprenant, a levé dans le Guipuzcoa un troisième étendard, celui de l'indépendance ; il a déjà réuni quelques cen-

taines d'hommes. La cour d'Estella a pris l'alarme ; car elle craint, non sans raison, que cette levée de boucliers ne soit combinée avec les chefs exilés, et peut-être aussi avec les principaux habitans de la Navarre et des provinces basques réfugiés à Bayonne. Cet homme auquel l'argent paraît ne pas manquer, proclame, paix, ordre, franchises provinciales. Il déclare que le sang des habitans des provinces ne doit pas être versé ni leurs ressources employées pour une cause qui n'est pas la leur et que la conquête de l'Espagne est l'affaire des Castillans. Telle a été sa réponse à la lettre que lui a adressée le commandant carliste des lignes d'Andoïn, pour l'engager à rentrer dans l'obéissance de D. Carlos.

Si dans cette circonstance le gouvernement espagnol agit avec prudence et activité, il pourra tirer un grand parti de cet événement : c'est aux généraux de la reine à en profiter. L'un d'eux, le général Jauregui (el Pastor), serait très propre à une négociation, étant fort aimé et estimé de ses compatriotes dont il a toujours soutenu les intérêts, adoucissant autant qu'il l'a pu les rigueurs de la guerre.

Un journal du matin publie une lettre que le chef Munagorri a adressé le 20, à D. Carlos ; cette lettre fait connaître ses sentimens et le but que se propose son parti. « Monseigneur, « Le bonheur de mon pays, le bonheur de l'Espagne, m'ont prescrit un devoir sacré, ils m'ordonnent de rechercher les moyens d'arrêter la guerre civile, fleau qui détruit tout, sans avoir un but, sans entendre la voix de la miséricorde. Trente mille familles ont disparu de notre sol ; cent mille autres sont réduites à la plus affreuse misère. Cette destruction, ces malheurs, sont venus à votre suite. Ces désastres font saigner le cœur des vrais Espagnols. Je me sens appelé, monseigneur, à remplir l'importante mission de soustraire mon pays aux horreurs de la guerre. Réussirai-je donc dans ce noble projet ? La mort seule peut me faire obstacle, mais je la brave. »

« Votre altesse royale sentira facilement qu'elle doit sortir de ces provinces. Vous et vos conseillers en avez fait un désir ; vous y avez semé le deuil, vous y avez entassé les cadavres ; abandonnez-les dans le plus bref délai. Si vous y avez des amis, qu'ils vous suivent. Si vous avez des droits à la couronne d'Espagne, nous ne les combattons pas ; mais sachez que nous, Navarrais et Biscayens, nous n'avons jamais reconnu d'autres rois que nos fueros et privilèges. Vous voulez régner ! Allez dans les provinces qui vous reconnaissent ; combattez avec les hommes qui vous appelleraient au trône ; que leur épée décide entre vous et Isabelle, entre vous et tous les autres prétendans ; mais ne comptez plus désormais sur les efforts des provinces privilégiées. »

« Il s'est répandu trop de sang pour nourrir les plantes parasites dont vous vous entourez. « Renoncez à l'espoir d'étouffer le cri d'indépendance sorti de ma bouche ; ma voix est la voix de tous mes compatriotes ; mon désir, c'est leur volonté ; nos vallées, nos montagnes répéteront nos sermens. »

« Quittez le sol navarrais ! Partez, monseigneur, nous voulons un peu de paix, nous voulons un jour de repos. Partez ailleurs vos principes de destruction, mais songez que la justice divine frappe les princes comme les plus humbles des hommes. »

« Dieu vous garde. « Quartier-général de l'armée indépendante, Veiasategui, 19 avril 1838. »

F. MUNAGORRI. « A S. A. R. l'Infant D. Carlos. »

Enfin une lettre particulière de Logrono porte : « On nous mande qu'Espartero, informé du mouvement de Munagorri, qui s'est prononcé contre D. Carlos, a expédié un officier d'ordonnance à Madrid pour solliciter le ministre d'adresser une proclamation aux Basques, et de leur garantir leurs privilèges ; il a aussi envoyé ordre à O'Donnell de faire tous ses efforts pour rallier à la cause de la reine les nouveaux insurgés. »

On écrit de Madrid, le 30 avril : « Sur la proposition de M. Martinez de la Rosa, la Chambre des députés a voté aujourd'hui, à l'unanimité des 130 membres présents, de solennelles actions de grâces au général Espartero et aux troupes qu'il commande, pour la brillante victoire dans laquelle ont été anéanties les bandes du comte de Negri ; car la nouvelle de cet important avantage est aujourd'hui pleinement confirmée. »

Un détachement de la bande de Cabanero s'est embarqué, dit-on, sur le chemin de Catabay, d'un très beau trousseau de nouveautés envoyé de Paris à la reine Christine, et qui avait coûté 60,000 fr. Cette nouvelle a beaucoup contrarié la reine, et on a envoyé un parlementaire à Cabanero pour racheter ces effets. Il est probable que le chef carliste les rendra moyennant finance, car ce sont des objets d'une femme seule peut se servir.

DEPECES TELEGRAPHIQUES.

Bayonne, 4 mai.—Le 27, Espartero a atteint, entre Burgos et Briviesca, l'expédition de Negri, et l'a complètement détruite. Deux mille prisonniers, dont plus de deux cents officiers, les bagages et toute l'artillerie carliste sont au pouvoir du général en chef.

Narbonne, 4 mai.—Deux compagnies carlistes, cernées dans le château d'Orista, près Vich, par les troupes du baron de Meer, ont capitulé le 30 avril.

On écrit de Bayonne, le 24 avril : « Le soulèvement de Munagorri n'a pas eu une longue durée. Cet industriel, entrepreneur de toutes, directeur d'usines au Guipuzcoa, a fait des distributions d'argent à ses ouvriers, dans une ferme voisine du village de Leiza, il a brusquement crié : Vive la paix, l'union des partis, les franchises de la province ! Les ouvriers ont adopté aussitôt sa devise. Le commandant carliste Noboa, ayant eu connaissance de cette démonstration, a marché en toute hâte contre les insurgés, à qui il a enlevé onze hommes et des fusils de chasse. Munagorri est parvenu avec quelques hommes à se sauver en France. Cette insurrection n'a eu du reste presque aucun retentissement dans la population. Pas un seul soldat carliste n'y a pris part. »

HOLLANDE ET BELGIQUE.

L'effervescence des esprits, en Belgique commence à prendre un caractère qui est de nature à inspirer quelque inquiétude. La satisfaction du Luxembourg est toute spéciale. Lors de la formation du royaume des Pays-Bas, après la chute de l'empire, un double caractère fut imprimé au grand duché de Luxembourg ; on en fit une province du royaume des Pays-

Bas, mais le roi, en qualité de grand-duc, devint membre de la confédération germanique ; on craignait à cette époque, que la France ne fut ultérieurement de nouvelles tentatives contre l'Allemagne, et en conséquence un certain nombre de forteresses sur la frontière de France furent choisies comme ligne de défense de la confédération. Dans chacune de ces forteresses on mit garnison prussienne ou autrichienne, et la ville de Luxembourg, capitale du grand duché, fut de ce nombre. En 1830 lors de la révolution belge, les Luxembourgeois, s'associèrent avec le plus vif enthousiasme à l'insurrection ; mais toute manifestation hostile au roi Guillaume, fut étouffée dans Luxembourg par la garnison prussienne. Le reste de la province, au contraire, régie depuis 1830 par les lois belges, s'est de plus en plus identifiée avec le nouveau royaume. Aux termes du traité des 21 articles, le Luxembourg doit être divisé ; une partie restera à la Belgique et l'autre au roi de Hollande, grand-duc. La Belgique devra aussi céder au roi Guillaume une portion du Luxembourg. Il est bien évident qu'une pareille combinaison viole tous les sentimens religieux et nationaux des Belges. La question présente les plus graves difficultés. Si, en 1831, le roi des Pays-Bas s'était soumis aux desirs des alliés, le partage se serait fait, sinon rapidement, du moins sans résistance ; à en juger par l'esprit qui anime au moment les Belges, il n'est guère probable qu'ils se soumettent.—Courrier.

Le Commerce Belge tend compte d'une réunion populaire de 5 à 600 personnes, tenue le 30 au soir dans le local voisin du marché aux grains, et où après un grand nombre de discours en français et en flamand, une adresse a été votée à l'unanimité, portant pour intitulé : Les patriotes du Brabant à leurs amis et concitoyens du Luxembourg et du Limbourg. Dans cette adresse, les patriotes de Bruxelles et du Brabant engageaient les habitans du Limbourg et du Luxembourg à résister par la force au morcellement de leurs provinces, en les prévenant qu'ils ont organisé un comité d'armement et de défense qui désire se mettre en rapport avec des commissions à nommer par leurs provinces respectives.

Nous apprenons que le roi de Hollande est pleinement déterminé à faire exécuter le chemin de fer d'Amsterdam à Arnhem, qui doit se prolonger jusqu'aux frontières de la Prusse, et avoir des embranchemens sur Rotterdam et Utrecht. Les états-généraux ayant refusé de voter la somme demandée pour cette entreprise, le roi a ordonné au ministre de l'intérieur d'ouvrir des listes de souscriptions pour 9 millions de florins, payables dans le courant de 1838, avec une addition de 6 millions en 1839, et 2 millions en 1840, à 4 1/2 0/0 d'intérêt, garantis sur sa fortune particulière, si les revenus du chemin de fer ne sont pas suffisans. L'emprunt de 8 millions 12 pour l'intérêt de la dette belge, qui a été sanctionné par les états-généraux, a été souscrit le 20 avril. Le montant des souscriptions s'est élevé bien au-delà de la somme demandée.—Globe.

PRUSSE.

BERLIN, 23 avril. Le cheveque de Posen ayant formellement déclaré qu'il obéirait désormais aux lois, et admettrait le roi comme un esprit de paix et de concorde, le gouvernement a, de son côté, arrêté l'insurrection qui avait pour objet de traduire l'archevêque devant la Cour souveraine de Posen. M. de Dumlin vient de destituer le vicé-général Brodzinski, qui se trouve toujours en état de révolte contre le gouvernement, cependant bien que ce dernier soit ainsi dans l'impossibilité de propager la rébellion qu'il a suscité dans le sein de l'église, il sera livré aux tribunaux et jugé comme ayant commis le crime de haute trahison. (Gazette d'Ansbach.)

AMERIQUE DU SUD.

NOUVELLES DE VERA-CRUZ.

Le brick Paragon est arrivé ce matin à 1 heure, de la Vera Cruz, d'où il est parti le 5 mai, avec des passagers, et du fret consigné à J. W. Zacharie et cie. Nous apprenons que l'escadre française était toujours devant ce port ; la frégate l'Hermione, le brick l'Ecluse, une barge et la goëlette Barbarita, de Campêche prise par les français, étaient mouillées à Sacrificios, ainsi que le brick mexicain El Unico Hijo, de Laguna, venant de Cadix avec un chargement d'huile, de vin, etc. qui a été également capturé par l'escadre française. Le baron Deffaudis et le chargé d'affaires de France, étaient à bord de la frégate.

NOUVELLES DE BUENOS AYRES.

Le capitaine Meny, commandant le navire Sarah Sheafe, arrive à New-York le 11 du courant de Buenos-Ayres, annonce que ce port avait été occupé déclaré en état de blocus par les Français par suite de quelques mauvais traitemens essayés par ces derniers sur la frontière ; ils avaient reçu ordre d'entrer dans l'armée d'opération contre le Pérou, s'y étaient refusés et avaient été battus par l'officier commandant, et traînés en ville chargés de chaînes. Le consul français exigea qu'ils fussent relâchés et demanda une somme de \$30,000 d'indemnité pour la famille d'un Français nommé Barde qui, dit-on, était mort des mauvais traitemens qu'il avait essayés.

Le gouvernement répondit avec dédain et le consul amena son pavillon et envoya en même temps un brick de guerre à l'amiral français sur la côte (alors à Rio de Janeiro) le priant de venir avec sa flotte à Buenos-Ayres. Elle n'était pas encore arrivée au départ du Sarah Sheafe, mais on l'attendait tous les jours. Un sloop de guerre français et un brick de 22 canons se trouvaient déjà à Buenos-Ayres. Les 12 mars toutes les bâtimens marchands étrangers devaient recevoir ordre de sortir du port en 14 jours, avec le fret qu'ils pourraient se procurer.

Le consul français devait se rendre le 12 à bord d'un des bâtimens de guerre. L'opinion générale à Buenos-Ayres était que cette méintelligence ne serait pas de longue durée. Le navire des E. U. Fairfield se trouvait à Rio et était journellement attendu à Buenos-Ayres. Le Sarah Sheafe est sorti le 13 du port de Buenos Ayres.

ETATS-UNIS.

Le paquebot à vapeur Sirius, capitaine Roberts, doit faire encore deux fois le voyage de

New-York avant que la British Queen ne prenne la place qu'elle doit occuper dans la ligne, au mois de septembre prochain. Le Sirius devait partir de Londres le 23 mai, et le Cork le 25. On peut donc l'attendre dans le courant de la semaine prochaine. (Cour. des Etats-Unis.)

Le capitaine Dimick a reçu ordre du département de la guerre de se rendre immédiatement sur les frontières du Canada, avec les recrues de sa station au nombre de deux ou trois cents. (Id.)

On dit que quelques-uns des brigands qui ont incendié le Sir Robert Peel ont été relâchés sous caution. Le chef a été mis en liberté moyennant une caution de \$500. Qu'est-ce que cela ? Est-ce qu'il sera permis à ces scélérats de s'échapper ? Ou en sommes-nous réduits, si des pirates peuvent se tirer des mains de la justice pour la misérable somme de \$500.

Si le chef de la bande a été élargi sous caution, on devrait apprendre son devoir au juge qui l'a accepté. Il n'y a pas de doute que chacun de ces scélérats n'ait en sa possession plus de \$500 provenant du pillage du bateau. (Rochester Democrat.)

L'AMI DU PEUPLE.

MONTREAL, 13 JUIN, 1838.

LORD DURHAM.—Il n'est personne dans cette province, qui ne comprenne parfaitement tout ce que la mission de ce gouverneur a de pénible et de difficile, personne qui ne sente tout ce qu'il faut de courage, d'adresse et de fermeté pour réussir dans la tâche si importante imposée par la Reine au comte de Durham. Tout le monde aussi doit sentir toute l'importance du moment où nous nous trouvons, toute l'influence que doit avoir sur l'avenir entier de notre pays la marche que le gouverneur-général va suivre. Lord Durham nous a été donné comme une dernière ressource, il a été investi de pouvoirs immenses et extraordinaires, pour qu'il tenté une dernière tentative, et son administration, si elle était infructueuse, serait probablement le dernier essai d'arrangement à l'amiable que ferait la métropole.

Dans de semblables circonstances, il serait donc à souhaiter que tous les amis du pays, tous ceux qui ont à cœur ses vrais intérêts, à ceux qui désirent le voir prospérer, et le voir sortir heureusement du labyrinthe de difficultés dans lequel il s'est engagé, prêtassent au gouverneur tout l'aide possible, ou du moins n'opposassent aucune nouvelle difficulté à la présente administration devant laquelle il ne s'en trouve déjà que trop. On aurait dû s'attendre que tous ceux qui ont à cœur l'arrangement de nos malheureux affaires se prêtassent à la meilleure grâce à tout ce qui pourrait l'amener ou l'accélérer, et qu'ils recevraient avec plaisir et reconnaissance un homme revêtu de pouvoirs suffisans pour tout régler et auquel jusqu'à ce moment on doit supposer de bonnes intentions.

Nous avonons que nous sommes étrangement surpris de la conduite de certain parti, bien peu nombreux et peu redoutable, il est vrai, mais très brayant et très redoublé, dont le Herald est le bouffant et dirige organe. A peine Lord Durham a-t-il été arrivé dans le pays que le Herald a commencé à Passailler d'une manière presque fariense, et à chercher, par toutes sortes de rapports vrais ou faux, à exciter contre lui l'opinion publique. Le Herald nous seulement a attaqué Lord Durham personnellement, mais il a attaqué aussi les hommes que son excellence a amenés pour l'aider à remplir ses devoirs ; il a tout fait pour détruire toute confiance que le public aurait pu avoir dans ceux qui composent actuellement l'administration, et par conséquent pour empêcher tous les succès qu'elle pourrait avoir.

Nous ne concevons rien à cet acharnement prématuré du Herald. Que veut-il donc ? ou tend-il ? que lui importe ce que les conseillers de Lord Durham ont pu être ou ne pas être jugés dans leur vie privée, que lui importent même les antécédens politiques du gouvernement ? On peut fort bien être Whig dans le parlement britannique et être un excellent constitutionnel ici ; ce n'est point un tyran qu'il nous faut, mais un homme qui comprenne nos droits et les respecte. Les whigs anglais sont justement dans les mêmes principes que les constitutionnels de ce pays, au moins la majorité et ceux que nous appelons vraiment constitutionnels ; car quant à la faction du Herald nous ne le regardons nullement comme telle ; c'est une espèce de s'cte à part, où l'exaltation tient lieu de tout principe, et qui marche toujours en avant sans regarder où elle met le pied et sans autre désir que celui de faire du bruit et de l'éclat. Nous avons cru pendant long-temps le Herald animé de fort bonnes intentions, nous hésitions encore à croire qu'il soit mal disposé et qu'il souhaite le malheur du pays, mais en vérité il se trompe étrangement sur les moyens, s'il croit que ses continuelles déclamations contre Lord Durham et ce qui tient à lui sont de nature à créer aucun bien.

Il nous semble qu'il serait bien plus naturel et bien plus simple de donner au gouverneur-général le temps de montrer ce qu'il est réellement et ce qu'il prétend faire ; d'attendre pour le juger que ses actes nous en donnent le droit, et de lui accorder jusque là toute l'estime, la bienveillance et les égards que mérite un homme de ses talens et de son rang.

Il est impossible que des attaques aussi gratuites et aussi furibondes que celles du Herald n'aient pas un fort mauvais effet. Lord Dur-

ham est homme, ses conseillers le sont, et quoique nous pensions bien qu'il s'inquiète peu de ces attaques, une réception aussi inconvenante n'est pas de nature à le disposer en faveur du parti dont le Herald se dit le représentant et l'organe.

Nous ne voulons pas dire pourtant non plus qu'il faille flatter Lord Durham, l'encenser à propos de rien. Ce ne sont point des faveurs que nous attendons de Lord Durham et la justice seulement que nous lui demandons, et nous l'estimons assez pour penser qu'il n'a pas besoin de flatterie pour être juste. Pour le louer comme pour le blâmer, attendons qu'il ait agi, attendons de savoir quelle marche il veut suivre et ne précipitons rien. La précipitation et les préjugés sont les plus grands obstacles que l'on puisse apporter à l'arrangement de nos affaires ; et les difficultés sont assez nombreuses déjà sans que nous cherchions à les augmenter encore.

La députation chargée d'aller porter à Lord Durham l'adresse de certaine portion des Canadiens, est partie pour Québec jeudi ; elle se composait des personnes suivantes ;

James Leslie, Dr. Beaubien, Dr. Lusignan, Jos. Vallee, père, Dr. Vallee, Jos. Bourret, Henri Desrivieres, Jos. A. Labadie, Augustin Tulloch, Olivier Fréchette, Joseph Grenier, John Dillon, de Montréal, Pierre De Boucherville, Dr. C. Weillbrenner, Jean Bte. Jaudouin, Guillaume Roi, de Boucherville, Paul Lussier, A. Masson, Z. Proulx, J. Petit dit Lalumière, Edouard Beaudry, Varennes, Henri Monjeau, J. B. Désautel, N. Masson, de Longueuil.

Les députés ont été reçus samedi par son excellence, et la majeure partie d'entre eux sont revenus dimanche soir dans le Charlevoix. Nous avons déjà publié l'adresse présentée par ces messieurs, voici la réponse de son excellence :

« Messieurs, « Je vous remercie de cette marque de votre respect et de vos bonnes dispositions à mon égard. « Vous avez dit avec beaucoup de justesse que la province se trouve maintenant placée dans des circonstances sérieuses. Mais quelles que puissent être les difficultés qui s'attachent à la décision de cette question importante, je les attaquerai avec fermeté et énergie, et avec le secours de Dieu, j'espère réussir à les faire disparaître. « Les seules distinctions que je puisse reconnaître dans aucune classe de ses sujets de sa majesté sont celles qui proviennent de l'exercice juste ou inconvenant des droits auxquels vous faites allusion. Lorsque l'exercice de ces droits est accompagné de loyauté envers la couronne, d'obéissance aux lois et d'un respect suffisant pour les meilleurs intérêts du pays, il sera toujours respecté comme sacré ; mais lorsqu'il s'écartera de cette ligne légitime, pour parvenir à des fins séditieuses et inconstitutionnelles, il doit être et sera comprimé. « Je souhaite ardemment que la bonne conduite de toutes les classes et de tous les partis, fasse que jamais cette déplorable nécessité ne se représente, et je me repose avec confiance sur vos efforts et votre coopération, pour me mettre en état d'accomplir un arrangement final de vos affaires sur des bases stables et satisfaisantes. »

La réponse de son excellence le comte de Durham est pleine de toute la noblesse et de toute la dignité que nous attendions de lui. Elle est de nature à plaire infiniment aux vrais constitutionnels. Cette réponse est surtout convenable vu les opinions politiques, et la conduite passée d'un certain nombre des membres de la députation. Plusieurs députés, soit de la ville, soit des campagnes, ont été des instrumens fort actifs des troubles et d'agitation, et ce ne fut que pendant l'existence de la loi martiala qu'ils revêtirent une apparence de loyauté dont ils se dépouillèrent déjà. La manière dont son excellence leur a défini les droits de sujets britanniques, et sa ferme assurance qu'ils ont reçue que la loyauté seule et l'obéissance aux lois pouvaient leur assurer la protection du gouvernement, n'a pu plaire que jusqu'à un certain point à quelques uns d'entr'eux. Son excellence savait sans doute à quels hommes elle avait à faire, et a voulu les mettre sur leurs gardes.

Nous pensons que cette réponse ferme et décidée a détruit bien des châteaux en Espagne.

L'adresse des patriotes à lord Durham n'a rien de mauvais en elle-même ; mais ce qui est nul, ce que nous blâmons et redoutons, c'est la manière dont elle a été répandue, c'est le choix des hommes auxquels elle a été remise pour la colporter et la présenter. Il se trouve même parmi les délégués des hommes qui ont été emprisonnés pour haute-trahison ou sédition, et ceux qui l'ont fait signer dans les campagnes sont des patriotes des plus violens.

Nous ne concevons pas comment nos habitans, si bien échaudés une fois, ont pu avoir confiance en ceux qui les ont si souvent et si affreusement trompés ; le but des hommes qui se sont mis à la tête de cette mesure est si évident ; ils veulent former un nouveau noyau patriotique ; cette adresse-ici est inoffensive, demain ils feront signer quelque chose de plus violent, après demain quelque chose de pire encore, et bientôt ils arriveront à de nouvelles 92 Résolutions.

SOTTE FLAGORNERIE.—Le désir de flatter qui domine l'éditeur du Populaire à un degré vraiment incompréhensible lui fait bien souvent dire des choses affreusement ridicules.

Le correspondant du Herald assure que l'honorable colonel doit insister sur ce que les prisonniers concernés dans cet attentat et arrêtés aux Etats-Unis soient remis aux autorités britanniques.

Nous avons reçu des plaintes nombreuses de nos abonnés contre les maîtres de poste de campagne. Les journaux parviennent très irrégulièrement.

PRISONNIERS DU HAUT-CANADA.—Vendredi dernier, le général Sutherland, le général Theller, le colonel Dodge et autres individus de triste mémoire, qui avaient pris une active part aux troubles du Haut-Canada, arrivèrent en cette ville sous bonne escorte.

Une grande foule s'était réunie sur le quai pour voir embarquer ces malheureux. Nous regrettons d'avoir à dire que quelques personnes se permirent de les poursuivre de huées et de cris insultants.

Le Mercury annonce que la nouvelle donnée par un correspondant du Herald de Montréal, que quatre juges ayant été présenter une adresse de félicitation à lord Durham avaient été reçus très cavalièrement, est absolument fautive.

Le gouverneur-général, a bien voulu continuer M. A. Jourdain dans ses fonctions de gardien de la librairie et des records du conseil législatif.

Les officiers et soldats de l'infanterie légère volontaire de Québec (non payés) ont offert samedi dernier, à M. Wylie, qui avait rempli les fonctions d'adjutant de ce corps, une somme de £176 13s. 9d.

Aujourd'hui, à midi, une assemblée des habitants de Montréal doit avoir lieu, au marché Ste. Anne, afin de préparer une adresse de félicitations à son excellence le comte de Durham.

Le colonel Grey doit voir le président lui-même et lui demander une explication formelle de ses vues et intentions au sujet de cette affaire.

Le correspondant du Herald dit aussi que lord Durham doit occuper son nouveau logement, l'ancienne chambre d'assemblée, à la fin de cette semaine.

Le général Wool, des Etats-Unis, a autorisé l'éditeur d'un des papiers de New-York à démentir toutes les accusations portées contre lui par le Dr. Nelson, devant le jury de l'état de Vermont.

La dernière Gazette Officielle invite les personnes qui ont opéré l'arrestation de M. Girouard, à présenter leurs titres à la récompense promise.

La canaille de Montpellier, a donné un dîner de sympathie au Dr. Nelson, après son procès. Les journaux de New-York expriment tout le dégoût qu'a causé cette farce ridicule à tous les gens sensés et réfléchis.

Une compagnie des volontaires de Glengarry, commandée par le capit. Geo. McDonald, est stationnée à Prescott. Ces braves volontaires sont toujours disposés à se porter partout où leur bras peut être utile à leurs concitoyens et au service de leur souverain.

SAISON.—Depuis quatre à cinq jours, il fait un chaud excessif; le temps est fort beau. Dimanche et lundi dans l'après-midi le ciel se couvrit de nuages épais et sembla nous menacer de quelque violent orage, mais tout se dissipa sans pluie.

Un détachement des Hussards est débarqué aux Trois-Rivières.

Un détachement du 1er régiment des dragons est attendu de jour en jour pour être stationné à Montréal.

Voici une liste officielle des personnes qui ont pris part à la destruction du Sir Robert Peel.

On voit par la liste ci-dessus que 10 des brigands ont été arrêtés et que neuf seulement sont en prison.

Le gouverneur de l'Etat de New-York offre, par proclamation, cinq cents piastres de récompense pour l'arrestation de Johnston, et \$250 piastres chaque, pour McLeod, Frey et Smith.

COMMERCIAL. Importations par le Canal de Lachine. Samedi, 9 juin.

Le correspondant du Herald dit aussi que lord Durham doit occuper son nouveau logement, l'ancienne chambre d'assemblée, à la fin de cette semaine.

Le correspondant du Herald dit aussi que lord Durham doit occuper son nouveau logement, l'ancienne chambre d'assemblée, à la fin de cette semaine.

Le correspondant du Herald dit aussi que lord Durham doit occuper son nouveau logement, l'ancienne chambre d'assemblée, à la fin de cette semaine.

Le correspondant du Herald dit aussi que lord Durham doit occuper son nouveau logement, l'ancienne chambre d'assemblée, à la fin de cette semaine.

Le correspondant du Herald dit aussi que lord Durham doit occuper son nouveau logement, l'ancienne chambre d'assemblée, à la fin de cette semaine.

Le correspondant du Herald dit aussi que lord Durham doit occuper son nouveau logement, l'ancienne chambre d'assemblée, à la fin de cette semaine.

Le correspondant du Herald dit aussi que lord Durham doit occuper son nouveau logement, l'ancienne chambre d'assemblée, à la fin de cette semaine.

Le correspondant du Herald dit aussi que lord Durham doit occuper son nouveau logement, l'ancienne chambre d'assemblée, à la fin de cette semaine.

Le correspondant du Herald dit aussi que lord Durham doit occuper son nouveau logement, l'ancienne chambre d'assemblée, à la fin de cette semaine.

Le correspondant du Herald dit aussi que lord Durham doit occuper son nouveau logement, l'ancienne chambre d'assemblée, à la fin de cette semaine.

Le correspondant du Herald dit aussi que lord Durham doit occuper son nouveau logement, l'ancienne chambre d'assemblée, à la fin de cette semaine.

BUREAU DE L'ADJUDANT GENERAL DES MILICES. ORDRE GENERAL DE MILICE. Il a plu à SON EXCELLENCE le Gouverneur-Général d'ordonner que la Revue Annuelle des Milices ait lieu le 29e du courant, entre onze heures et midi, en campagne, et à 7 heures, A. M., dans les cités de Québec et de Montréal, et dans la ville des Trois-Rivières, suivant la loi.

AVIS public est par le présent donné, que toute personne qui aurait aidé ou aurait été cause de l'appréhension de J. J. Girouard, ci-devant M. P. P., ait à transmettre sa réclamation pour la récompense offerte par le Gouvernement Exécutif, avec les preuves nécessaires, au Greffier du Conseil Exécutif, le ou avant le 25e. Juin courant, à midi.

MAISON DE PENSION. M. DE. DAVID prend la liberté d'informer le public qu'elle a transporté sa MAISON DE PENSION à la première maison neuve, au coin de la Rue St. Dominique, à quelques minutes de chemin du Champ de Mars.

COLISATIONS, &c. Bureau du Trésorier des Chemins. Palais de Justice, Montréal, le 9 Juin 1838. Le Soussigné, TRÉSORIER DES CHEMINS de cette ville, donne par le présent, avis public, que les LIVRES DE COLISATION pour la présente année sont maintenant en sa possession.

COLISATIONS, &c. District de BUREAU DU GREFFIER DE LA PAIX, Montréal, le 9 Juin 1838. D'APRES un ordre des Magistrats, avis public est par le présent donné, que les LIVRES DE COLISATION à payer pour l'année présente, sont en vertu de l'Acte 34 Geo. 3, Chap. 9 et 39 Geo. 3, Chap. 5, ont été déposés dans ce Bureau et enregistrés et qu'ils y demeureront ouverts à l'inspection publique tous les jours (le Dimanche et les jours de fêtes exceptés) depuis neuf heures A. M. jusqu'à cinq heures P. M.

COLISATIONS, &c. District de BUREAU DU GREFFIER DE LA PAIX, Montréal, le 9 Juin 1838. D'APRES un ordre des Magistrats, avis public est par le présent donné, que les LIVRES DE COLISATION à payer pour l'année présente, sont en vertu de l'Acte 34 Geo. 3, Chap. 9 et 39 Geo. 3, Chap. 5, ont été déposés dans ce Bureau et enregistrés et qu'ils y demeureront ouverts à l'inspection publique tous les jours (le Dimanche et les jours de fêtes exceptés) depuis neuf heures A. M. jusqu'à cinq heures P. M.

COLISATIONS, &c. District de BUREAU DU GREFFIER DE LA PAIX, Montréal, le 9 Juin 1838. D'APRES un ordre des Magistrats, avis public est par le présent donné, que les LIVRES DE COLISATION à payer pour l'année présente, sont en vertu de l'Acte 34 Geo. 3, Chap. 9 et 39 Geo. 3, Chap. 5, ont été déposés dans ce Bureau et enregistrés et qu'ils y demeureront ouverts à l'inspection publique tous les jours (le Dimanche et les jours de fêtes exceptés) depuis neuf heures A. M. jusqu'à cinq heures P. M.

COLISATIONS, &c. District de BUREAU DU GREFFIER DE LA PAIX, Montréal, le 9 Juin 1838. D'APRES un ordre des Magistrats, avis public est par le présent donné, que les LIVRES DE COLISATION à payer pour l'année présente, sont en vertu de l'Acte 34 Geo. 3, Chap. 9 et 39 Geo. 3, Chap. 5, ont été déposés dans ce Bureau et enregistrés et qu'ils y demeureront ouverts à l'inspection publique tous les jours (le Dimanche et les jours de fêtes exceptés) depuis neuf heures A. M. jusqu'à cinq heures P. M.

COLISATIONS, &c. District de BUREAU DU GREFFIER DE LA PAIX, Montréal, le 9 Juin 1838. D'APRES un ordre des Magistrats, avis public est par le présent donné, que les LIVRES DE COLISATION à payer pour l'année présente, sont en vertu de l'Acte 34 Geo. 3, Chap. 9 et 39 Geo. 3, Chap. 5, ont été déposés dans ce Bureau et enregistrés et qu'ils y demeureront ouverts à l'inspection publique tous les jours (le Dimanche et les jours de fêtes exceptés) depuis neuf heures A. M. jusqu'à cinq heures P. M.

COLISATIONS, &c. District de BUREAU DU GREFFIER DE LA PAIX, Montréal, le 9 Juin 1838. D'APRES un ordre des Magistrats, avis public est par le présent donné, que les LIVRES DE COLISATION à payer pour l'année présente, sont en vertu de l'Acte 34 Geo. 3, Chap. 9 et 39 Geo. 3, Chap. 5, ont été déposés dans ce Bureau et enregistrés et qu'ils y demeureront ouverts à l'inspection publique tous les jours (le Dimanche et les jours de fêtes exceptés) depuis neuf heures A. M. jusqu'à cinq heures P. M.

VENTES PAR ENCAN. PAR CUVILLIER & FILS. SUCRE, EAU-DE-VIE, VINS, ETC. A UN magasin de MM. MILLAR, ED-MONSTONE et Cie, sera vendu, VENDREDI, le 15 du courant, 10 pipes 10 barriques Opoto supérieur 15 do 10 do 15 quarts Madère 10 do Madère du Cap 21 caisses Opoto en bouteilles 9 barriques 10 quarts Eau-de-vie 21 quarts vinaigre de vin blanc de France 10 boucals 10 tierçons sucre blanc 16 tonnes et 6 demie tonnes melle-se 200 quarts de boîtes raisins de Valence 50 caisses moutarde en bouteilles 20 caisses gingembre en poudre 20 biscuits à thé en boîtes de ferblanc 100 boîtes vitres, grandes assorties 100 paniers verre à couronne No 1 21 do do double couronne No 1 21 barris peinture verte La vente à UNE heure, CUVILLIER & FILS. 12 juin

A LOUER. POSSESSION AU PREMIER MAI. UN beau JARDIN avec une bonne MAISON, de 30 pieds carré. Le Jardin est complanté d'arbres fruitiers, situé sur la rue L'Acadie. TROIS MAISONS, situées sur la rue de la Montagne, distribuées pour deux logements dans chaque. Pour les conditions, s'adresser à M. LOUIS BLANCHARD marchand chapelier, rue St. Paul Montréal. F. B. BLANCHARD, KINGSEY. 10 avril 1838.

Jardin Botanique de GUILBAULT, Côte Ste. Catherine, Pied de la Montagne. On trouvera constamment à cet Etablissement une collection de Pommes, Pruniers, Poiriers, Cristiers, Groseillers, Gadelliers, arbustes à fleurs, arbres forestiers, muriers, plantes vivaces, plantes bulbeuses, Dahlias, Roses, Pivoines et une collection considérable de plantes de serre, plantes médicinales, graines de fleurs, etc. le tout à des prix plus bas qu'ailleurs. Les ordres adressés à la Librairie de M. C. P. LEROUX, ou au nouvel Etablissement agréé exécutés avec ponctualité. N. B.—On peut laisser des ordres à l'ancien Etablissement au Côteau Barron d'ici au 15 juin prochain. — 14 avril.

Ferme de prix à Vendre ou à échanger pour des propriétés dans ou près de la Cité de Montréal. CETTE ferme est située sur la rivière St. Louis, adjoignant au moulin, à environ quatre milles du florissant village de BEAUMARNOIS, à 25 milles de Montréal. La grandeur de cette ferme est de 6 arpents de front sur 30 arpents de profondeur, le sol d'une qualité supérieure. Il y a une MAISON, grange, étables, volières, etc. Toutes ces bâtisses sont neuves et bâties dans le meilleur goût. Les clôtures sont en bon ordre, et une grande partie de la ferme est en bon état de culture. Les chemins sont bons. Les ustensils, les animaux, les semences, etc. seront vendus avec la ferme si l'acquéreur désire les acheter, et possession sera donnée immédiatement. Les termes de paiement seront faciles. Cette propriété est très-avantageuse pour une personne qui désire exercer l'état de fermier. Pour les particularités et conditions, s'adresser au propriétaire, à son bureau, au vieux marché, près de la Douane. STANLEY BAGG. — 2 juin.—3m.

LES soussignés offrent en vente, en sus de leur assortiment de MARCHANDISES SECHES, une grande quantité d'EFFETS POUR LES MILITAIRES, consistant en Draps écrués, Kersey gris, gilets de flanelles, caleçons, couvertures de chevaux, demie bottes, etc. Des THES Yanghsun, Twankay et Souchong Sucre blanc raffiné double et simple, Poivre, Eau-de-Vie, Plomb à tirer, fromage anglais etc. J. G. MACKENZIE, et Cie. rue St. Joseph. 22 mai 1838.

BANQUE DU PEUPLE. LA REPRISE DES PaiEMENTS EN ESPÈCES ayant eu lieu généralement dans les Etats-Unis, et la Banque de Viger, Dewitt, & Cie. ayant suspendu ses paiements en Espèces avec la promesse au public de les reprendre lorsqu'ils le feraient, AVIS public est donné par ces présentes que jeudi prochain, dix-septième jour de mai, cette Banque reprendra le Paiement en espèces de tous ses Billets. Par ordre du Comité, B. H. LEMOINE, Caissier. Montréal, 19 mai, 1838.

AVIS. TOUTES personnes qui ont des réclamations contre la succession de feu M. NICOLAS RYAN, en son vivant de Montréal, Tonicier, sont priées de présenter leurs comptes immédiatement au soussigné, en son étude, rue St. Jacques, et celles qui sont endettées envers la dite succession sont pareillement priées de payer immédiatement au soussigné qui est dûment autorisé à donner quittance de tous paiements qui seront faites. J. A. LABADIE, N. P. 11 Mai, 1838.

MARCHAND TAILLEUR. S. KOLLMYER, Marchand-Tailleur, informe respectueusement ses amis et le public en général, qu'il vient de recevoir par le Grand-Britain, son assortiment de MARCHANDISES AU PANTON, consistant en tout ce qu'il y a de plus distingué et de plus fashionable dans son genre.—14 mai 1838.—4f.

AVIS. Le propriétaire du Patéage de St. Gabriel se vent par répondre des VACHES qui seront mis à l'herbe sur sa ferme. LOUIS KINSLEY. 2 mai, 1838.

A vendre au Bureau de ce Journal, PRIX 36 SOLS, JOURNAL HISTORIQUE DES EVENEMENTS ARRIVES A SAINT EUSTACHE. CARDES POUR LES MACHINES A CARTER. Les soussignés ont constamment à vendre des cartes et mouvements nécessaires pour les machines à cartier, d'une qualité supérieure, et qu'ils vendront à des prix très bas. BUDDEN et VENNOR, Pointe à Callière. Montréal, 4 mai 1838.

Concert Vocal et Instrumental. M. J. C. BRAUNES, Professeur de Musique de cette ville, a l'honneur d'annoncer aux dames et messieurs de Montréal et des environs, qu'il doit donner un CONCERT VOCAL et INSTRUMENTAL, assisté par MM. les AMATEURS de la SOCIÉTÉ MUSICALE de MONTRÉAL et par plusieurs de ses élèves. M. Braunes ose se flatter que le choix des morceaux qui doivent composer la soirée, lui méritent l'encouragement des amateurs de l'art. M. Braunes a loué de M. Mead et frères un forté-piano, d'une nouvelle invention, appelé Pocket Grand.

PROGRAMME. 1ère PARTIE. 1 Mélange, airs favoris, arrangés pour orchestre par Braunes. 2 Grande Polonoise, par Kuffner, arrangés pour orchestre par Braunes. 3 Airs favoris d'Il pirata, solo de piano, ar Bellini. 4 Ah! quel plaisir d'être soldat, air de la Dame Blanche par Boieldieu, arrangé avec accompagnement d'orchestre, par Braunes. 5 Ouverture de la Nore de Figaro, pour orchestre par Mozart. 6 Ouverture du Calife de Bagdad, par Boieldieu morceau à quatre mains, pour le piano, exécuté par un élève. 7 Fragate angloise, Cavatine de l'opéra La Cenerentola, avec accompagnement de piano, par Signor Carafa. 8 Duo pour flûte et piano, par Hewitt. 9 Oh! Patrie, douce et ingrate Patrie, de l'opéra Tancredi, par Rossini, arrangé pour orchestre, par Braunes. 2e PARTIE. 1 Amusement de société, ou airs favoris de la Société Musicale, composés et arrangés à grand orchestre, par Braunes. 2 Grande Polonoise, par Hungen, morceau à quatre mains, pour le piano, exécuté par une demoiselle. 3 Ouverture, Jean de Paris, pour grand orchestre par Boieldieu. 4 Air varié, solo de piano, par Twa. 5 Amor di Patria, aria della Donna del Lago, par Generali, arrangé avec accompagnement d'orchestre, par Braunes. 6 Ouverture, Tancredi, par Rossini, morceau à quatre mains, pour le piano, exécuté par une demoiselle. 7 Mélange, pour le piano par A. Adams, de l'opéra Ara Diavolo, par Auber. 8 Airs favoris d'Obéron, par C. de Weber, arrangés pour orchestre, par Braunes. 9 One sweet kiss and then good night, chanson, musique de Bellini. Le prix est de 5s par tête, les enfants paieront moitié prix. La séance commencera à SEPT heures et demie précises. On pourra se procurer des Billets d'admission à l'Hotel Rasco et Orr, aussi au magasin de musique de Mead et frères. Les personnes désirant assister au concert avec leurs familles, pourront obtenir des arrangements particuliers, en s'adressant personnellement à M. Braunes, avant le jour du concert, à sa demeure rue St. Jean. 9 juin 1838.

Etude d'Avocat. Le soussigné informe le public qu'il a établi son étude dans la rue St. Yicent vis à vis le Palais de Justice de cette ville la seconde porte plus haut que celle de MM. Cherrier et Mondelet. J. U. BEAUDRY. 28 Avril.

ON A BESOIN d'un APPRENTI dans une PHARMACIE. Il devra parler le Français et l'Anglais et avoir une jolie écriture. S'adresser à CARTER et M. DONALD. -17 mars 1838.

AVIS. PIERRE CHARLES VALOIS, Notaire, prévient le public qu'il a fixé son étude, dans sa maison d'habitation à Montréal, rue McGill, et que sa pratique lui permet de faire soit en anglais, soit en français, les actes dont la rédaction lui sera confiée. Il fera tous les efforts, pour mériter par son assiduité et son zèle, la confiance qui lui sera accordée. Montréal, 26 mai 1838.

A LOUER, POSSESSION IMMEDIATEMENT. Une grande MAISON EN PIERRE, appartenant à la succession de feu JOHN DELISLE, Feuille, située à la Côte à Barron, avec un magnifique JARDIN, un VERGER, écuries, appentis, remise, etc. Le verger est complanté d'arbres fruitiers de la première qualité. Les dépendances sont dans le meilleur ordre possible. La situation élevée de la maison commande une vue magnifique de la Cité et des environs et offre tous les avantages possibles de salubrité et de commodité pour une personne qui désire une belle résidence. S'adresser sur les lieux. 22 mai 1838.

Le Propriétaire du Patéage de St. Gabriel se vent par répondre des VACHES qui seront mis à l'herbe sur sa ferme. LOUIS KINSLEY. 2 mai, 1838.

A vendre au Bureau de ce Journal, PRIX 36 SOLS, JOURNAL HISTORIQUE DES EVENEMENTS ARRIVES A SAINT EUSTACHE.

CARDS POUR LES MACHINES A CARTER. Les soussignés ont constamment à vendre des cartes et mouvements nécessaires pour les machines à cartier, d'une qualité supérieure, et qu'ils vendront à des prix très bas. BUDDEN et VENNOR, Pointe à Callière. Montréal, 4 mai 1838.

AVIS. Le propriétaire du Patéage de St. Gabriel se vent par répondre des VACHES qui seront mis à l'herbe sur sa ferme. LOUIS KINSLEY. 2 mai, 1838.

WILLIAM LYMAN ET CIE. AGENTS POUR Les Pilules de Vie et Phosphates de Mofatt

REMARQUES GENERALES. Ces médicaments sont connus et appréciés depuis longtemps, pour leurs vertus extraordinaires et leur efficacité immédiate...

Le propriétaire se réjouit des facilités fournies par la diffusion universelle de la presse quotidienne, pour faire connaître et mettre à la portée de tous les individus de la société ses 'Pilules de Vie végétale'.

Le premier effet est de détacher des parois de l'estomac et des intestins, les diverses impuretés et crudités qui s'y attachent constamment; et d'expulser les matières fécales endurcies qui s'accumulent dans les convolutions des petits intestins.

La dyspepsie, en nettoyant complètement le premier et second estomacs, et en produisant une affluence de bile impure et acre... les rapports, les palpitations de cœur, la perte de l'appétit, les saignements et les maux de tête, l'insomnie, le mau vais humeur, l'anxiété, la langueur, et la mélancolie, qui sont les symptômes généraux de la dyspepsie, s'évanouissent, par une conséquence naturelle de sa guérison.

Le Soussigné appelle l'attention du public sur une qualité multivalente supérieure du Zinc en feuilles, qui devient maintenant d'un usage général pour couvrir les toits, Plâtres-formes, Vitrages, pour réparer les Citernes, les Cuvres, Baquets Angers, &c. et aussi pour les tuyaux de goulottes, d'allées, tuyaux de cheminée, empuchons de do, &c. et qui peut être employé avec avantage dans tous les cas où l'on se servirait d'étain de plomb ou de cuivre.

On peut voir au Bureau du soussigné, en tout temps, des certificats du gouvernement français du succès qu'on a eu à couvrir le fond des navires avec cette feuille de zinc, et de l'épargne de deux tiers comparée avec le coût du cuivre, avec d'autres certificats semblables de l'avantage qu'il y a à l'employer aux fins pour lesquelles on le recommande aujourd'hui.

On y reçoit en dépôt toute espèce de marchandises, et on en dispose d'après les ordres qui sont prescrits. On achète et on vend de Commission. On se charge d'effectuer le recouvrement des fonds et d'en faire la remise. On fait le Courtage de Douane et de Change dans toutes les branches, et on se procure des fonds avec les garanties nécessaires; enfin, on interprète et traduit les principales langues dans cet établissement, qui par son ancienneté et par ses relations étendues assure les meilleurs avantages.

LES Soussignés ont en cave, une petite quantité de VIN DE MADÈRE, première qualité, marque MM. Newton, Gordon et Cie. 5 pipes, barriques et demi barriques. Ces vins sont recommandables comme du meilleur choix.

HARDOIN LIONAIS, Marchand en Gros et en Détail, MARCHANDISES SÈCHES DE COUT, Rue Notre-Dame, vis-à-vis le Palais Justice.

de sexe les plus délicates peuvent les prendre dans toutes les circonstances. On recommande cependant à celles qui sont dans une période avancée de gestation de ne pas prendre qu'un à la fois, et de continuer ainsi à tenir le corps ouvert...

PROPHÉTIE BITEURS.—Cette teinture est ainsi appelée, parce qu'elle a la propriété de ramener les centres épuisés de la santé, en rendant à la constitution sa chaleur naturelle et sa vigueur, comme on dit que le phénix renait de ses propres cendres.

Le Canada possède de jeunes écrivains dont les productions sont prodigieuses par la généralité des auteurs et qui néanmoins figurement souvent sans honneur dans la légion si brillante des littérateurs contemporains; il est surtout un nombre considérable de poètes auxquelles il ne s'ensuivrait qu'un nom connu pour leur procurer une illustration et dont cependant l'intérêt n'est qu'éphémère.

Le but de la publication projetée dont le plan est offert maintenant au public, est donc de reproduire sous une forme commode et de rassembler tous les écrits en prose et en vers de quelque originalité ou de quelque mérite composés au Canada et publiés dans les journaux publics, auxquels on ajoutera ceux qui sera possible de recueillir et qui sont écrits jusqu'à ce jour.

AVIS PUBLIC. Le Soussigné appelle l'attention du public sur une qualité multivalente supérieure du Zinc en feuilles, qui devient maintenant d'un usage général pour couvrir les toits, Plâtres-formes, Vitrages, pour réparer les Citernes, les Cuvres, Baquets Angers, &c. et aussi pour les tuyaux de goulottes, d'allées, tuyaux de cheminée, empuchons de do, &c. et qui peut être employé avec avantage dans tous les cas où l'on se servirait d'étain de plomb ou de cuivre.

On peut voir au Bureau du soussigné, en tout temps, des certificats du gouvernement français du succès qu'on a eu à couvrir le fond des navires avec cette feuille de zinc, et de l'épargne de deux tiers comparée avec le coût du cuivre, avec d'autres certificats semblables de l'avantage qu'il y a à l'employer aux fins pour lesquelles on le recommande aujourd'hui.

On y reçoit en dépôt toute espèce de marchandises, et on en dispose d'après les ordres qui sont prescrits. On achète et on vend de Commission. On se charge d'effectuer le recouvrement des fonds et d'en faire la remise. On fait le Courtage de Douane et de Change dans toutes les branches, et on se procure des fonds avec les garanties nécessaires; enfin, on interprète et traduit les principales langues dans cet établissement, qui par son ancienneté et par ses relations étendues assure les meilleurs avantages.

LES Soussignés ont en cave, une petite quantité de VIN DE MADÈRE, première qualité, marque MM. Newton, Gordon et Cie. 5 pipes, barriques et demi barriques. Ces vins sont recommandables comme du meilleur choix.

HARDOIN LIONAIS, Marchand en Gros et en Détail, MARCHANDISES SÈCHES DE COUT, Rue Notre-Dame, vis-à-vis le Palais Justice.

REPERITORE DE LA LITTÉRATURE CANADIENNE OU RECEUIL CHOISI De divers écrits en Vers et en Prose composés en Canada. PROSPECTUS.

ORSQUE chaque pays peut offrir au siècle et remettre à la postérité les productions de ses poètes et de ses prosateurs, le Canada s'en paraît jusqu'à ce jour privé de cet avantage. En effet, il n'existe aujourd'hui nul monument, nul ouvrage ou l'on puisse avec facilité retrouver des écrits qui ont été composés en ce pays...

Le Canada possède de jeunes écrivains dont les productions sont prodigieuses par la généralité des auteurs et qui néanmoins figurement souvent sans honneur dans la légion si brillante des littérateurs contemporains; il est surtout un nombre considérable de poètes auxquelles il ne s'ensuivrait qu'un nom connu pour leur procurer une illustration et dont cependant l'intérêt n'est qu'éphémère.

Le but de la publication projetée dont le plan est offert maintenant au public, est donc de reproduire sous une forme commode et de rassembler tous les écrits en prose et en vers de quelque originalité ou de quelque mérite composés au Canada et publiés dans les journaux publics, auxquels on ajoutera ceux qui sera possible de recueillir et qui sont écrits jusqu'à ce jour.

AVIS PUBLIC. Le Soussigné appelle l'attention du public sur une qualité multivalente supérieure du Zinc en feuilles, qui devient maintenant d'un usage général pour couvrir les toits, Plâtres-formes, Vitrages, pour réparer les Citernes, les Cuvres, Baquets Angers, &c. et aussi pour les tuyaux de goulottes, d'allées, tuyaux de cheminée, empuchons de do, &c. et qui peut être employé avec avantage dans tous les cas où l'on se servirait d'étain de plomb ou de cuivre.

On y reçoit en dépôt toute espèce de marchandises, et on en dispose d'après les ordres qui sont prescrits. On achète et on vend de Commission. On se charge d'effectuer le recouvrement des fonds et d'en faire la remise. On fait le Courtage de Douane et de Change dans toutes les branches, et on se procure des fonds avec les garanties nécessaires; enfin, on interprète et traduit les principales langues dans cet établissement, qui par son ancienneté et par ses relations étendues assure les meilleurs avantages.

LES Soussignés ont en cave, une petite quantité de VIN DE MADÈRE, première qualité, marque MM. Newton, Gordon et Cie. 5 pipes, barriques et demi barriques. Ces vins sont recommandables comme du meilleur choix.

HARDOIN LIONAIS, Marchand en Gros et en Détail, MARCHANDISES SÈCHES DE COUT, Rue Notre-Dame, vis-à-vis le Palais Justice.

HARDOIN LIONAIS, Marchand en Gros et en Détail, MARCHANDISES SÈCHES DE COUT, Rue Notre-Dame, vis-à-vis le Palais Justice.

HARDOIN LIONAIS, Marchand en Gros et en Détail, MARCHANDISES SÈCHES DE COUT, Rue Notre-Dame, vis-à-vis le Palais Justice.

AVIS. UNE Assemblée Générale des propriétaires du bateau à vapeur le PATRIOTE CANADIEN, tenue à la maison de François Benoit, à Montréal, conformément à l'annonce publiée en Janvier, le Cinquième jour de Février 1835.

LES Soussignés ont été nommés membres du Comité pour la gestion des affaires pour l'année suivante: Ernest J. Iler, Olivier Raymond, Joseph Andrew, George Phillips, Henry Lespérance, &c.

LES Soussignés ont été nommés membres du Comité des Comptes: Paul Kavanagh, Joseph Boulanget et George Phillips, Montréal, 10 février.

LES Soussignés ont été nommés membres du Comité des Comptes: Paul Kavanagh, Joseph Boulanget et George Phillips, Montréal, 10 février.

LES Soussignés ont été nommés membres du Comité des Comptes: Paul Kavanagh, Joseph Boulanget et George Phillips, Montréal, 10 février.

LES Soussignés ont été nommés membres du Comité des Comptes: Paul Kavanagh, Joseph Boulanget et George Phillips, Montréal, 10 février.

LES Soussignés ont été nommés membres du Comité des Comptes: Paul Kavanagh, Joseph Boulanget et George Phillips, Montréal, 10 février.

LES Soussignés ont été nommés membres du Comité des Comptes: Paul Kavanagh, Joseph Boulanget et George Phillips, Montréal, 10 février.

LES Soussignés ont été nommés membres du Comité des Comptes: Paul Kavanagh, Joseph Boulanget et George Phillips, Montréal, 10 février.

LES Soussignés ont été nommés membres du Comité des Comptes: Paul Kavanagh, Joseph Boulanget et George Phillips, Montréal, 10 février.

AU PUBLIC. Le Soussigné ayant été sollicité par plusieurs de ses amis, a consenti, pour se rendre à leurs instances, à consacrer de nouveau une partie de son temps à cette partie si utile de la profession de MARCHAIS, la CASTRATION; une expérience de trente ans, au sujet des diverses maladies de ce noble animal, le cheval, ainsi que de longues études lui permettent d'assurer ceux qui pourront requérir ses services qu'il leur donnera une parfaite satisfaction.

LES Soussignés ont été nommés membres du Comité des Comptes: Paul Kavanagh, Joseph Boulanget et George Phillips, Montréal, 10 février.

LES Soussignés ont été nommés membres du Comité des Comptes: Paul Kavanagh, Joseph Boulanget et George Phillips, Montréal, 10 février.

LES Soussignés ont été nommés membres du Comité des Comptes: Paul Kavanagh, Joseph Boulanget et George Phillips, Montréal, 10 février.

LES Soussignés ont été nommés membres du Comité des Comptes: Paul Kavanagh, Joseph Boulanget et George Phillips, Montréal, 10 février.

LES Soussignés ont été nommés membres du Comité des Comptes: Paul Kavanagh, Joseph Boulanget et George Phillips, Montréal, 10 février.

LES Soussignés ont été nommés membres du Comité des Comptes: Paul Kavanagh, Joseph Boulanget et George Phillips, Montréal, 10 février.

LES Soussignés ont été nommés membres du Comité des Comptes: Paul Kavanagh, Joseph Boulanget et George Phillips, Montréal, 10 février.

LES Soussignés ont été nommés membres du Comité des Comptes: Paul Kavanagh, Joseph Boulanget et George Phillips, Montréal, 10 février.

LES Soussignés ont été nommés membres du Comité des Comptes: Paul Kavanagh, Joseph Boulanget et George Phillips, Montréal, 10 février.

EFFETS VOLÉES. LES Effets suivants ont été volés d'un bord de goëlette SORHTE, capitaine Ozé Marpeur, savoir: un Coffre de planches de pin un long, torré, d'environ deux pieds quatre pouces de longueur, 43 Pièces en Billets de Banque de différentes valeurs, entre autres un billet de \$20, et le reste de \$10, \$5 et mille; Deplus un Portefeuille de Maroquin Rouge, deux chemises de flanelle du pays, la chaîne de coton et la tresse de laine, une cravate de soie rouge, marquée de deux barres blanches aux bords, une chemise imitation de toile dont les manches allongées vers l'épaule, un devant de chemise avec collet; ces effets ont été enlevés dans la nuit du 19 au 20 novembre dernier, du port de Québec, ou suppose que le coffre a été mis à bord du Steamboat qui a quitté Québec le 19 au 20 novembre, et transporté sur les Trois-Rivières, à Sorel, ou à Montréal, ou même laissé à Québec.

LES Soussignés ont été nommés membres du Comité des Comptes: Paul Kavanagh, Joseph Boulanget et George Phillips, Montréal, 10 février.

LES Soussignés ont été nommés membres du Comité des Comptes: Paul Kavanagh, Joseph Boulanget et George Phillips, Montréal, 10 février.

LES Soussignés ont été nommés membres du Comité des Comptes: Paul Kavanagh, Joseph Boulanget et George Phillips, Montréal, 10 février.

LES Soussignés ont été nommés membres du Comité des Comptes: Paul Kavanagh, Joseph Boulanget et George Phillips, Montréal, 10 février.

LES Soussignés ont été nommés membres du Comité des Comptes: Paul Kavanagh, Joseph Boulanget et George Phillips, Montréal, 10 février.

LES Soussignés ont été nommés membres du Comité des Comptes: Paul Kavanagh, Joseph Boulanget et George Phillips, Montréal, 10 février.

LES Soussignés ont été nommés membres du Comité des Comptes: Paul Kavanagh, Joseph Boulanget et George Phillips, Montréal, 10 février.

LES Soussignés ont été nommés membres du Comité des Comptes: Paul Kavanagh, Joseph Boulanget et George Phillips, Montréal, 10 février.

LES Soussignés ont été nommés membres du Comité des Comptes: Paul Kavanagh, Joseph Boulanget et George Phillips, Montréal, 10 février.